

FINALITES**1.1. Finalités générales de l'unité de formation**

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont :

- de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- de répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'effectuer les opérations liées au catalogage dans un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) pour

- la création et la modification de notices bibliographiques,
- la création et la modification de notices d'autorité,
- l'importation de notices bibliographiques et d'autorité de bases de références (Bibliothèque Nationale de France – BNF -, Electre, ...)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de

face à des données permettant la recherche documentaire, en exploitant d'une manière appropriée les potentialités d'un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque, en justifiant les procédures mises en œuvre,

- effectuer une recherche bibliographique en utilisant la technique adéquate (*OPAC* ou *Recherche professionnelle*) et en appliquant des tris et des filtres pertinents ;
- initier un usager de la bibliothèque à l'utilisation de l'*OPAC* ;
- créer, rechercher et modifier les éléments signalétiques d'un lecteur ;
- procéder aux opérations de réservation, prêt et retour d'ouvrages.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Initiation à un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (Convention) »

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION
DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

1 ou 2 étudiants par poste de travail.

PROGRAMME

L'étudiant sera capable de

face à des données permettant la recherche documentaire, en exploitant d'une manière appropriée les potentialités d'un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), en justifiant les procédures mises en œuvre,

- rechercher les informations bibliographiques relatives à un document ;
- encoder les notices d'autorité relatives à un document ;
- encoder la notice bibliographique d'un document ;
- importer des notices bibliographiques et d'autorité à partir de bases de références (BNF, Electre, ...) ;
- créer la notice d'exemplaire d'un document ;
- fusionner les notices d'autorité et/ou les notices bibliographiques (par exemple, en cas de doublon, de réimpression) et transférer les notices d'exemplaire liées.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en fin d'unité de formation

face à des données permettant la recherche documentaire, en exploitant d'une manière appropriée les potentialités d'un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), en justifiant les procédures mises en œuvre,

- de rechercher les informations bibliographiques relatives à un document ;
- d'encoder des notices bibliographique, d'autorité et d'exemplaire d'un document ;
- d'interroger les bases de références (BNF, Electre, ...) pour identifier les informations relatives à un document et les intégrer dans le SIGB ;
- d'identifier la présence éventuelle de notices à fusionner et en réaliser la fusion.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- du degré d'autonomie atteint ;
- de la qualité des notices d'autorité encodées ;
- de la qualité de la notice bibliographique encodée ;
- de la bonne exploitation des informations disponibles dans les bases de références ;
- de la qualité des démarches méthodologiques mises en œuvre ;
- de la pertinence des choix opérés dans le cadre de l'utilisation de l'outil informatique.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants et/ou des experts.

L'expert justifiera de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du cours concerné.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :
CATALOGAGE DANS UN LOGICIEL DE SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE (CONVENTION)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
		CATALOGAGE DANS UN LOGICIEL DE SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE (CONVENTION) 16 Périodes			NEANT			NEANT			
U n i t é F o r m a t i o n											

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 04 Déc 2007
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: RR / Dossier pédagogique 4214

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : CATALOGAGE DANS UN LOGICIEL DE SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE
BIBLIOTHEQUE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 771002U31X1
Domaine : 711 Economie:bibliothèque

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

f.o. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)